

- Organigramme
- Contrat de travail

1. Finalité du poste

L'animateur est le premier agent opérationnel pour la mise en œuvre de la compétence GeMAPI. Son objectif est de contribuer à la préservation, la restauration et la promotion d'une gestion durable des milieux aquatiques à différentes échelles ainsi qu'à la prévention des inondations. Il participe au pilotage des études, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de restauration. Il apporte un appui technique et joue un rôle important de conseil auprès des riverains.

2. Activités

Activités principales :

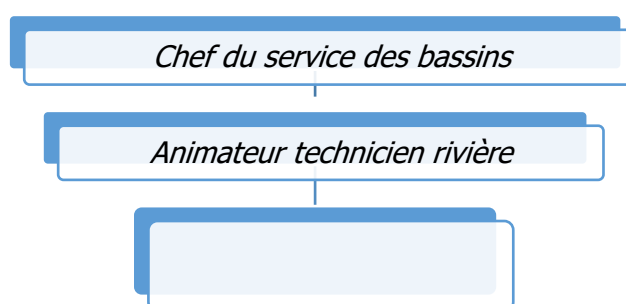
- Conduire l'élaboration des plans pluriannuels de restauration ;
- Assurer l'animation territoriale du secteur en lien avec le président de bassin ;
- Conduire les négociations avec les riverains et usagers ;
- Conseiller des élus locaux sur les objectifs d'interventions, les travaux à conduire, les techniques à utiliser ;
- Rédiger les cahiers des charges et les demandes de DIG ;
- Concevoir et suivre des dossiers de subventions ;
- Concevoir et mettre en œuvre des nouveaux projets sur le bassin et des plans de gestion ;
- Organiser les travaux de restauration hydromorphologique réalisés en régie ou par un prestataire et les travaux d'entretien ;
- Participer à la réflexion pour les propositions stratégiques en faveur des milieux aquatiques ;
- Participer à la surveillance des milieux aquatiques et diffuser la connaissance acquise en lien avec les outils/opérations de communication du syndicat ;
- Assurer le reporting des opérations menées sur le terrain : main courante, alimentation de la base SIG, etc.

Activités secondaires :

- Participer à la réflexion et aux opérations de démoustication ;
- Sensibiliser les élus, les riverains, le grand public et les scolaires à la gestion des milieux aquatiques (réunions, alimentation du site internet, organisation de journées d'information thématiques, animations avec les scolaires...);
- Contribuer à la rédaction du rapport d'activités de la direction ;
- Participer à la gestion des ouvrages hydrauliques : surveillance, entretien et manœuvres ;
- Réaliser des diagnostics précis et des propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier.

Cette liste n'est pas exhaustive, toute autre activité liée à l'évolution de la fonction et/ou aux compétences de l'agent, peut venir la compléter.

3. Positionnement dans la structure



Les liens hiérarchiques peuvent évoluer en fonction des missions et de l'évolution de la structure.

4. Lieux d'intervention

Sur l'ensemble des secteurs sur lesquels les missions sont exercées par le SDDEA et sa Régie.

5. Principaux partenaires

Internes :

- L'ensemble des agents du SDDEA et sa Régie ;
- Services internes de la direction des bassins ;
- Direction du patrimoine ;
- Direction des territoires ;
- Direction industrielle ;
- Animateur du SAGE.

Externes :

- Les élus et les usagers ;
- Les bureaux d'études, les entreprises et les services de l'état ;
- Les financeurs et les partenaires techniques.

Cette liste n'est pas exhaustive, toute autre activité liée à l'évolution de la fonction et/ou aux compétences de l'agent, peut venir la compléter.

6. Marge d'autonomie

- L'animateur agira en responsabilité, avec rigueur, dans le respect du cadre légal en vigueur, sous la supervision et l'autorité hiérarchique de la direction des bassins ;
- Il dispose d'une autonomie dans la réalisation des tâches courantes et sur les missions préparées en concertation avec la direction ;
- Il informe régulièrement, et alerte, si nécessaire, sa hiérarchie.

7. Compétences

Savoirs :

- Connaissances du fonctionnement hydromorphologique des rivières ;
- Connaissances des écosystèmes aquatiques et leur fonctionnement ;
- Connaissances sur les fonctions et la gestion de la ripisylve ;
- Connaissances des techniques de restauration, entretien et aménagement de cours d'eau ;
- Connaissances des acteurs des espaces naturels ;
- Connaissances de la réglementation relative aux milieux aquatiques.

Savoir-faire :

- Capacités rédactionnelles (DIG, CCTP, PPR...) et de communication ;
- Utilisation du Pack Office, du SIG, de GPS et gestion des bases de données ;
- Endurance, bonne condition physique.

Savoir-être :

- Organisation ;
- Pédagogie et patience ;
- Volontarisme ;
- Réactivité.

8. Moyens à disposition

- Matériel informatique ;
- Matériel de mesure ;
- Matériel informatique ;
- Equipements de protection individuelle ;
- Véhicules adaptés (canoë, voiture).

9. Formations exigées

- BAC + 2 métiers de l'eau et de la protection de l'environnement ;
- Brevet de natation.

10. Contraintes du poste

- Savoir nager ;
- Disponibilité (déplacements fréquents sur les sites et représentation de la structure lors de réunions ou d'animations/forums) ;
- Travail en extérieur, une bonne condition physique est donc indispensable pour pouvoir effectuer le travail quel que soit le temps ;
- Permis B exigé ;
- En cas de réunion importante ou d'événements climatiques extrêmes (crue ou étiage), l'animateur peut être rappelé de ses congés ou travailler en dehors des horaires classiques afin de participer à la gestion de crise.

Nom et prénom de l'intéressé(e) :	Signature du responsable hiérarchique :	Signature du directeur général :
Date et signature de l'intéressé(e) :		